

République Française Département de l'Aisne Arrondissement de Soissons	DELIBERATION COMITE SYNDICAL Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois ***** Séance du 18 mars 2022
---	---

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représenté	Votants
25	19	1	20

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mars à 09 heures, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du GrandSoissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 11 mars 2022, laquelle convocation a été affichée à la porte du siège du PETR

Convocation en date du
11/03/2022

Présents : Arnaud BATTEFORT, Jean-Pascal BERSON, Marcel BOMBART, Dominique BONNAUD, Franck BRIFFAUT, Marina CARETTE, Alain COLPART (suppléant de Jean-Luc NICOLAS), Alain CRÉMONT, Gilles DAVALAN, Alexandre de MONTESQUIOU, Yveline DELVAL, Alex DÉSUMEUR, Loïc LALYS, Céline LE FRÈRE, Hervé MUZART, Ginette PLATRIER, Nicolas RÉBÉROT, Pascal TODEUX.

Procuration : Olivier ENGRAND donne pouvoir à Dominique BONNAUD.

Excusés : Christian DEULCEUX, Patrick DUFOUR, Olivier ENGRAND, Philippe MONTARON, Jean-Luc NICOLAS, Séverine PELLETIER, François RAMPENBERG, Thierry ROUTIER.

Céline LE FRÈRE a été élue secrétaire de séance.

Rapport N°5	Délibération n°05-2022
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021	

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-12,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu le compte de gestion du PETR du Soissonnais et du Valois établi par la Comptable de la trésorerie municipale de Soissons au titre de l'exercice comptable 2021,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice comptable 2021, admet les résultats de gestion 2021,

- **Réalisé : 83 803,33 €**
- **Recettes : 189 937,86 €**

- Excédent de fonctionnement : 106 134,53 euros
- Excédent d'investissement : 0 euros
- Résultat antérieur : 217 888,48 euros

Excédent global de clôture : 324 018, 01 euros

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats ;

Le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois (PETR), après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Considérant que le Comptable Supérieur de Soissons ou son représentant qui déclare le présent compte est exact en ses résultats,

Après avoir délibéré, le comité syndical du PETR du Soissonnais et du Valois,

CONSTATE la stricte concordance entre le compte administratif et le compte de gestion.

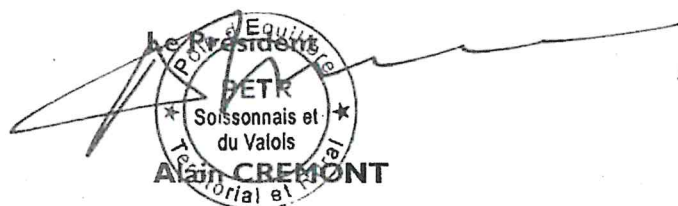
DECLARE que le compte de gestion du PETR dressé par la trésorerie municipale de Soissons pour l'exercice 2021 n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

CHARGE et **DELEGUE** Monsieur le Président ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
20	0	0	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations*



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 31.../03.../2021

Transmission le 28.../03.../2021

Certifié exécutoire le 28.../03.../2021

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
28 MARS 2022